



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du bureau du conseil d'administration

Séance du 23 mai 2023

Président de séance : Monsieur Gérard MANFREDI,

Membres présents: Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON.

Absents excusés : Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Charles Ange GINESY.

**RAPPORT N° 23-B27 - AJUSTEMENT DE L'ARRÊTÉ PORTANT ORGANISATION DU
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES-
MARITIMES**

Le retour d'expérience du fonctionnement de certains groupements fonctionnels laisse apparaître des points d'amélioration. Dans la continuité de la démarche de reconnaissance des agents initiée par l'établissement, des ajustements s'avèrent opportuns également.

Les ajustements proposés, qui se traduisent par des changements de dénomination ou de rattachement hiérarchique, se font à iso moyen humain.

Ainsi :

Concernant le groupement fonctionnel de la coordination opérationnelle :

Le service « continuité des moyens de l'alerte » prend la dénomination de service « continuité des moyens opérationnels », au sein duquel le bureau « système de gestion opérationnelle » prend la dénomination de bureau « des moyens opérationnels ».

Une fonction d'adjoint au chef de bureau est rattachée au bureau « système d'information géographique »

Concernant le groupement fonctionnel des affaires financières, juridiques et de la commande publique :

Le service « gestion ressources administratives et financières du GF technique » prend la dénomination de service « ressources achats filière », comprenant un adjoint au chef de service et quatre bureaux déjà existants, dénommés respectivement :

- bureau « coordination achats / HSCT / juridique » du GF technique ;
- bureau « coordination administrative et financière » du GF technique;

- bureau « gestion ressources administratives et financières du GF patrimoine immobilier » ;
- bureau « gestion ressources administratives et financières du GF informatique et télécommunications ».

Au sein du service « programmation budgétaire », les bureaux « recettes » et déplacements » fusionnent pour devenir un seul bureau « recettes et déplacements », comprenant un adjoint au chef de bureau.

Au sein du service des « affaires juridiques et contentieuses », un bureau est créé, dénommé bureau « gestion de la protection fonctionnelle, des infractions et conventions », en lieu et place d'un poste « cadre affaires juridiques », portant à deux le nombre de ces « cadres affaires juridiques ».

Concernant la sous-direction santé :

Le bureau « évaluation-juridique » et le bureau « budget-finances » fusionnent en un seul, qui prend la dénomination de bureau « budget-finances-évaluation ».

Concernant la Mission Santé, sécurité et qualité de vie en service :

Le cadre de prévention des risques placé auprès du Chef de mission prend la dénomination d'adjoint au chef de mission, avec rang d'adjoint au chef de service.

Concernant le service bureau d'ordres :

Le service « bureau d'ordres » prend la dénomination de service « du bureau d'ordres départemental et du pilotage des activités », en charge notamment de coordonner l'action des bureaux d'ordres des compagnies.

Son chef est épaulé par un poste d'adjoint au chef de service, fonction tenue par un des chefs de bureau détaillés ci-après.

Au sein de ce service, quatre bureaux sont identifiés en lieu et place des deux existants, respectivement dénommés :

- bureau « de gestion des activités opérationnelles et prévisionnelles » ;
- bureau « du pilotage et du contrôle du temps de travail SPP et PATS en régime d'astreinte » ;
- bureau « des paramétrages des outils de gestion et du pilotage des activités financières » ;
- bureau « des indemnités SPV ».

Concernant le groupement fonctionnel informatique et télécommunications :

Il prend l'appellation « Groupement fonctionnel numérique et système d'information ».

Le service réseaux / systèmes devient le service « télécommunications », comprenant un adjoint au chef de service, un bureau « téléphonie », avec 2 cadres techniques rattachés, et un bureau « téléphonie IP ».

L'actuel adjoint au chef de service « réseaux » devient adjoint au chef de service « informatique » et tient également la fonction de chef du bureau « système et réseaux ». Un poste de cadre technique lui est rattaché.

Au sein de ce même service informatique, le bureau « micro-informatique » prend la dénomination de bureau « postes et ressources ».

Parmi les postes de « chefs de projet informatique » du service, un prend la dénomination de « chef de projet informatique transition numérique ». Ils sont complétés par un poste de « chef de projet informatique ETL/BDD » et deux postes de « chef de projet informatique », particulièrement affectés au service continuité des moyens opérationnels.

Au sein du bureau « études et développement », un cadre technique chef de projet informatique est maintenu.

Le service « radio-transmissions et coordination » devient le service « transmissions » et est rattaché au chef de Groupement et à son adjoint. Il regroupe 5 cadres techniques radio-transmissions comme actuellement.

Un bureau « relations utilisateurs » est créé, comprenant un adjoint au chef de bureau et un cadre technique chef de projet informatique.

Enfin, un cadre « coordination opérationnelle transmission » est placé sous l'autorité du chef de groupement et de son adjoint, avec rang de chef de service.

Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'adopter les dispositions relatives à l'actualisation de l'arrêté portant organisation du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes et de son corps départemental comme détaillées ci - dessus.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles Ange GINESY